

Ordonnance

De règlement de la monnaie de
 d'argent de la monnaie de
 Foulure

POUR la clôture des boîtes

du 29 juillet 1898.

NOUS vous mandons que le
 premier jour de l'année prochaine
 venant vous envoie les boîtes d'or
 et d'argent de la dite monnaie et
 icelle tant en vous envoie par
 certains menages ou l'endroit
 les apporter et au lieu de l'argent
 avec les dites boîtes tout ce qui
 peu de vous à cause de l'ouvrage
 des dites boîtes avec les d'argent

en paiement qu'il a fait a cause
dudit ouvrage en si aucunes
fortuitures en confiscation d'ouelle
apportée en la dite memoire d'aitte
en la declaration et papeur de
delivrance d'icelle boette pour
l'envoyer au roy en la maniere
qu'il appavient escrire a parir
Le 29 juillet 1398.